



REGLEMENT GENERAL DES ALTICIADES 2018

Les Alticiades sont un challenge Inter-départements TC, organisé par l'assemblée des chefs de département TC, le réseau TC France. Elles se déroulent tous les ans pendant 4 jours en janvier (arrivée le mardi soir et départ le samedi midi au plus tard) dans une station de montagne autour de 4 épreuves :

- Un salon des produits régionaux,
- Un ensemble d'épreuves sportives (ski, surf, relais),
- Une épreuve de négociation,
- La descente d'un Objet Glissant Non Identifié (OGNI) symbole de la région d'origine.

1- ORGANISATION GENERALE ET INSCRIPTIONS

L'organisation générale des Alticiades est confiée aux départements TC Strasbourg et TC Valence ; l'organisation du marché des produits régionaux à TC Cherbourg-Manche ; l'organisation des épreuves sportives à TC Bayonne et TC Toulouse et l'organisation du concours de négociation à TC Créteil et Castres.

- Chaque département TC participant inscrit une équipe de **10 étudiants maximum** composée de 1^{ère} et 2^{ème} années encadrée obligatoirement par un enseignant.
- Chaque équipe porte les couleurs de son département et de sa région à travers les produits régionaux commercialisés sur le salon et de la conception de l'OGNI.
- La participation aux Alticiades est ouverte à tous les départements TC adhérents du réseau TC France. Néanmoins pour des raisons de capacité d'accueil le Réseau TC France se réserve le droit de limiter le nombre de départements participants.
- Les inscriptions se font via le site www.alticiades.eu
- L'inscription d'une équipe oblige celle-ci au paiement des frais d'inscription facturés par le réseau TC France et des frais engagés par le séjour de l'équipe (dégradations, casse...etc.).
- Le non-paiement d'une année empêche l'inscription d'une équipe du même département l'année suivante.
- Le réseau TC France se réserve également le droit d'exclure de la manifestation toute équipe ou tout membre d'une équipe qui ne respecterait pas le règlement des épreuves ou dont le comportement ne serait pas conforme à l'ordre public ou au bon déroulement des rencontres.
- Un représentant de chaque équipe est attendu le mardi soir au lieu fixé par l'organisation des Alticiades pour l'explication du déroulement des épreuves et le tirage au sort pour chaque épreuve du passage de son équipe ainsi que le numéro de l'emplacement du stand au salon des produits régionaux
- En cas de non présence au tirage au sort, aucun stand pour le marché ne sera attribué à l'équipe et elle passera alors en dernier pour toutes les autres épreuves

2- JURY ET CLASSEMENT

Le Réseau TC France récompense par des prix financiers les trois premières équipes de chaque épreuve et les cinq premiers au classement général.

- Chaque équipe constitue une association pour recevoir les prix le cas échéant
- Chacune des épreuves donne lieu à une évaluation par des jurys d'enseignants selon des critères préalables communiqués aux étudiants et à un classement par épreuve.
- Il est procédé à un classement général pour lequel chaque épreuve est affectée d'un coefficient :
 - coefficient 3,5 pour le marché des produits régionaux
 - coefficient 2 pour l'OGNI
 - coefficient 2 pour le concours de négociation
 - coefficient 1 pour le slalom ski
 - coefficient 1 pour le slalom surf
 - coefficient 0,5 pour le relais.
- Pour chaque épreuve, les équipes obtiennent un nombre de point égal à leur rang inversé d'ordre d'arrivée. Pour x équipes inscrites, la première d'une épreuve aura x points, la dernière aura x-(x-1). Le total de ces points affectés des coefficients de l'épreuve permet d'obtenir le classement final aux Alticiades.

3- REGLEMENT DES EPREUVES SPORTIVES

Les épreuves sportives sont au nombre de trois : une descente en slalom à ski, une descente en slalom en surf et une course de relais.

- Chaque compétiteur aux épreuves sportives doit avoir sur lui sa carte d'étudiant et la présenter à l'organisateur qui la lui demande. Les compétiteurs sans carte d'étudiant ne seront pas autorisés à prendre le départ
- Chaque épreuve est chronométrée.
- L'étudiant qui concourt dans un slalom ne peut concourir dans l'autre.
- L'étudiant qui participe à l'épreuve de négociation ne peut pas faire le slalom de ski ni celui de snow.
- Le port du casque est obligatoire pour les épreuves de slalom ski et slalom surf. En l'absence de casque, le compétiteur est disqualifié
- Tout compétiteur en retard sur une épreuve recevra une pénalité de 5 secondes sur son temps
- Les compétiteurs rendront à l'arrivée le dossard qui leur a été remis au départ. Pour toute perte du dossard l'équipe devra financer le jeu complet.
- Les organisateurs des épreuves sportives se réservent le droit d'interdire le départ à un concurrent s'ils estiment qu'il représente un risque pour les autres ou pour lui même

Le Slalom ski : coefficient 1

- Chaque équipe présente trois compétiteurs maximum et seuls les deux meilleurs temps sont retenus pour le classement général.
- Un seul passage par compétiteur est admis.
- Si un compétiteur rate une porte ou ne franchit pas la ligne d'arrivée, il est disqualifié.
- Si pour une équipe un seul temps est validé, le deuxième temps de l'équipe sera le temps du plus mauvais participant à l'épreuve auquel on ajoutera 5 secondes.
- Si aucun membre de l'équipe ne finit l'épreuve ou ne valide pas un temps on attribuera deux fois le temps du participant classé dernier auquel on ajoutera 10 secondes.

- En cas de non-participation d'une équipe, la note attribuée à l'équipe sera égale à 0.

Le Slalom surf : coefficient 1

- Chaque équipe présente deux compétiteurs maximum et seul le meilleur temps est retenu pour le classement général.
- Un seul passage par compétiteur est admis.
- Si un compétiteur rate une porte ou ne franchit pas la ligne d'arrivée, il est disqualifié.
- Si aucun membre de l'équipe ne finit l'épreuve ou ne valide un temps on attribuera à l'équipe le temps du participant classé dernier auquel on ajoutera 5 secondes.
- En cas de non-participation d'une équipe, la note attribuée à l'équipe sera égale à 0.

La course de relais : coefficient 0,5

- Chaque équipe présente quatre compétiteurs dont obligatoirement un enseignant.
- L'épreuve comporte quatre parties déterminées sur place par l'équipe organisatrice.
- A titre indicatif, il peut s'agir d'une montée à pieds, d'une descente en luge, d'une remontée en raquettes...
- La nature des épreuves est annoncée avant le départ.
- Un passage de relais entre chaque épreuve est impératif.
- Des pénalités seront données pour non-respect des consignes (celles-ci seront précisées sur place avant l'épreuve)

4- REGLEMENT DE LA DESCENTE D'OGNI "OBJET GLISSANT NON IDENTIFIE" : coefficient 2

Le but de cette épreuve est de construire un OGNI original symbolisant la région de l'équipe. Tout OGNI doit OBLIGATOIREMENT : glisser par son propre poids, transporter 1 à 2 personnes, freiner et s'arrêter, redémarrer, arriver intact en bas de la descente.

- Un seul OGNI par département TC est autorisé.
- Les étudiants à l'intérieur de l'OGNI doivent porter un casque (de ski, de vélo, de moto ...)
- La descente doit s'effectuer dans un couloir matérialisé, dans un temps maximum de 1 minute et 30 secondes pour l'ensemble de la descente.
- L'OGNI doit arrêter sa descente dans une zone balisée sur la piste. L'équipe présente alors une animation ou saynète complétant la présentation de la région au travers de l'OGNI. L'OGNI repart ensuite vers la ligne d'arrivée.
- L'équipe peut utiliser un support musical pour accompagner sa descente. Elle devra le remettre aux organisateurs par mail à l'adresse suivante : contact@alticiades.eu au format numérique MP3 au plus tard le **jeudi 11 janvier 2018 avant 18h**
- Le jury d'évaluation est composé de 3 enseignants de départements différents.
- L'évaluation porte sur cinq critères, pour un total de 100 points détaillés ci-dessous.
- Certains critères (la sécurité, l'esthétisme, le lien avec la région) seront évalués en amont de la descente, entre 13h et 15h, les descentes commençant à 15h.

Critères d'évaluation

- ✓ la sécurité : le jury évalue la sécurité de l'OGNI et son système de freinage lors d'une visite technique quelques heures avant le départ. Suite à cette visite, l'autorisation ou non de prendre le départ est donnée. En cas de décision négative du jury, il y a une possibilité de contre visite avant le départ. Si la décision de nouveau négative, l'équipe aura une note égale à 0 pour la descente. Si l'OGNI prend le départ et sort de la piste avant l'arrivée, la

note sera de 5.

- ✓ la précision et le temps de la descente (20 points) : En cas de dépassement du temps l'équipe sera pénalisée de 5 points. Les équipes ont la possibilité de pousser l'OGNI avant la ligne de départ, mais entre celle-ci et la zone d'arrêt, personne ne doit toucher l'OGNI (touchettes sanctionnées).
- ✓ le lien avec la région (20 points) : Le jury évalue la représentativité de la ville ou de la région d'origine de l'OGNI. Chaque équipe devra transmettre aux organisateurs au plus tard pour le jeudi 7 janvier une fiche A4 expliquant ses choix. Avant le départ de l'épreuve, un étudiant devra argumenter face au jury.
- ✓ l'esthétique (20 points) : Le jury évalue l'esthétique de l'OGNI et la créativité.
- ✓ la théâtralisation (20 points) : Le jury évalue l'animation ou la saynète réalisée au cours de la descente et dans l'espace balisé à cet effet. Les étudiants doivent rester couverts et habillés tout au long de la descente et lors de la saynète. Le non-respect de cette consigne sera sanctionné par un arrêt immédiat de la saynète et une note de 0/20 sera attribuée au critère de théâtralisation.

5- REGLEMENT DU MARCHE DES PRODUITS REGIONAUX : coefficient 3,5

L'objectif de chaque département participant au marché des produits régionaux est de présenter un stand constitué de produits agroalimentaires élaborés ou non, représentatif de sa propre région, et d'en assurer la promotion, la dégustation et la vente. L'organisation du marché des produits régionaux est assurée par le département TC de l'IUT de Cherbourg- Manche.

1. Règlement

- 1) Un tirage au sort attribue l'emplacement du stand de chacun des départements participants lors de leur arrivée sur le lieu du marché le mercredi matin. La surface de chaque stand est délimitée au sol.
- 2) L'espace accordé à chaque département est de 4 m² soit 2 m x 2 m. Le stand ne doit pas dépasser une hauteur de 2,25 m.
- 3) Chaque département doit prévoir une bâche de 4 m², à déposer sur le sol, sous leur stand.
- 4) Les étudiants prévoient leurs supports en respectant les dimensions indiquées ci-dessus (H,I,L). Par souci d'équité entre les participants, les étudiants qui ont un stand contre le mur ne doivent en aucun cas utiliser celui-ci comme support de présentation ou de construction du stand.
- 5) Il est possible d'obtenir deux petites tables de même dimension, c'est-à-dire 1.20 mètre de longueur et de 80 cm de largeur. La demande doit être faite au préalable à l'équipe de TC Cherbourg- Manche chargé de l'organisation du salon au moment de l'inscription auprès du département TC Strasbourg et par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : **cherbourg.alticiades@gmail.com**
- 6) Le stand doit être mis en place (exposition des produits, décoration ...) avant le passage du jury prévu à partir de 14H00 le mercredi après-midi. L'ouverture au public du marché est proclamée à 14H30 et prend fin à 19H00.
- 7) Les produits non alimentaires sont autorisés en tant qu'objet de décoration et ne feront en aucun cas l'objet d'une évaluation.
- 8) Des ECOCUP seront mises en vente pour les visiteurs du salon à 1 €. Les départements qui le souhaitent pourront acheter des ECOCUP pour leur stand. Tous les autres verres (gobelets plastiques, coupes en verre...) ne sont pas autorisés sur le salon pour la dégustation, pour des raisons d'écologie et d'hygiène. Par contre, des verres sont autorisés pour la décoration
- 9) L'utilisation de matière friable (paille, chaume) est autorisée mais sous l'entière responsabilité du

stand concerné. Cette utilisation est mentionnée sur la feuille d'évaluation du jury. Le nettoyage est assuré et effectué par le stand concerné.

- 10) La présentation et la dégustation de boissons alcoolisées dont le degré d'alcool est supérieur à 20° est formellement interdite.
- 11) Les étudiants présentant des produits frais s'engagent à respecter les règles d'hygiène (chaîne du froid, utilisation de gants...) définies par la loi, sous peine d'exclusion du marché.
- 12) L'utilisation d'un réchaud est formellement interdite sur le marché pour des raisons de sécurité. Les plaques électriques apportées par les étudiants eux-mêmes, sont autorisées exclusivement aux endroits des salles prévus à cet effet et non sur les stands, dans la limite de la puissance électrique prévue par la ville de Modane.
De plus, aucun spot d'éclairage ne sera autorisé sur les stands pour des raisons de sécurité, mis à part les éclairages autonomes (LED par exemple). L'utilisation des prises électriques est interdite sur le marché pour chaque département. En conséquence, chaque équipe devra prévoir des outils autonomes pour le montage de son stand.
- 13) Les produits fait-maison cuisinés par les étudiants et/ou autre personne non professionnelle ne sont pas autorisés à la vente ni à la dégustation sur le salon pour les raisons suivantes : tout d'abord pour des raisons sanitaires et ensuite car ces produits ne relèvent pas d'une démarche commerciale menée en amont avec des fournisseurs professionnels
- 14) L'utilisation d'un quelconque moyen de sonorisation est formellement interdite étant donné le nombre de stands présents sur le marché. Seuls sont admis les instruments de musique et les chants des étudiants.
- 15) Les étudiants sont autorisés à se déplacer dans les allées avec des plateaux de dégustation mais ne pourront utiliser d'objet trop volumineux (brouettes, chariots,...) afin de faciliter le passage des visiteurs dans les salles.
- 16) Le retour à la station doit se faire obligatoirement par les navettes prévues à cet effet. L'utilisation de véhicules personnels est interdite.
- 17) Chaque stand doit prévoir avant l'ouverture du marché un ou plusieurs produits (solides et/ou liquides) d'une valeur approximative de 15 € afin de constituer un panier garni correspondant aux lots des vainqueurs.
- 18) Pour des raisons d'hygiène, ne sont pas autorisés les animaux vivants de basse-cour.
- 19) Les organisateurs du salon peuvent exclure des participants s'ils estiment qu'ils représentent un risque pour les autres ou pour eux même, ou si leur action ou inaction est susceptible de porter une atteinte à l'image de la manifestation. Si une équipe est interdite d'exposer, la note à l'épreuve du salon sera de 0/20.

2. Jury

- Le jury est désigné sur place par les représentants du département TC Cherbourg-Manche, organisateur du marché.
- Chaque jury se présentera aux étudiants qui tiennent le stand avant de procéder à l'évaluation.
- Chaque stand est évalué par le jury sur la base d'une grille d'évaluation communiquée aux étudiants participants et affichée sur le salon.
- La propreté du stand ainsi que ses alentours est prise en compte et par conséquent chaque département doit rendre son stand dans l'état de propreté initial. Tout manquement à cette obligation, constatée par le département organisateur à la fin du salon fait l'objet d'une pénalité.
- Les trois premiers seront récompensés par un prix correspondant à un panier garni d'une valeur marchande variant en fonction des dons de chaque participant.
- Le concours du marché des produits régionaux donne lieu à un classement final de chaque département participant.

3. Critères d'évaluation

<u>Critères d'évaluation</u>	<u>Barème</u>
Le stand - Cohérence avec la région et visibilité (de la région, de l'IUT) - Esthétisme - Elaboration, complexité	.../10 pts .../10 pts .../10 pts
Les produits - Mise en valeur des produits (PLV, disposition,...) - Cohérence avec la région - Diversité (liquide/solide ; sucré/salé) - Présence de produits frais, avec respect des règles d'hygiène et de conservation	.../10 pts .../10 pts .../10 pts .../10 pts
Les étudiants en situation - Argumentation/vente, présentation des produits en dégustation - Accueil, convivialité, animation (costumes, chants, danse,...)	.../20 pts .../10 pts
Nettoyage des stands et respect du règlement - Très bien - 0 pts - Bien - 2 pts - Acceptable - 4 pts - Médiocre - 6 pts - Très insuffisant - 10 pts	Système de malus :
Note totale du stand:	.../100 points

A la fermeture du salon, chaque équipe doit nettoyer son emplacement. Tout nettoyage partiel entraînera des points de pénalités.

6- REGLEMENT DU CONCOURS DE NEGOCIATION : coefficient 2

Conditions de participation

- Participe à cette épreuve de négociation 1 étudiant en Techniques de Commercialisation, en 1^{ère} ou 2^{ème} année, membre de l'équipe d'un département TC de France inscrite aux Alticiades.
- L'étudiant que l'équipe désigne pour le concours de négociation ne peut pas participer au slalom de ski et de snow.

Jury

- Chaque jury est composé de deux enseignants TC, dont au moins un est enseignant en négociation commerciale ;
- Un jury ne peut auditionner un étudiant de son département d'IUT

Sujet

- Les étudiants négociateurs préparent un cas habituellement rencontré par les forces de vente, le cas est identique pour tous ;
- Le cas à traiter est préparé par un enseignant en négociation commerciale dont le département ne participe pas aux Alticiades ;
- Le cas est mis à disposition des équipes sur le site alticiades.eu et sur le site tcfrance.fr/agora/ un mois avant l'événement. La grille d'évaluation utilisée est jointe en annexe de ce sujet.

Demi-finale

- Toutes les équipes participant aux Alticiades présentent un candidat négociateur
- La demi-finale se déroule le jeudi matin
- Le jeu de rôle client est transmis aux membres du jury juste avant le début de l'épreuve
- Chaque étudiant négociateur passe devant un jury durant 20 mn
- Les étudiants sont identifiés par leur nom mais aucune mention de leur département de rattachement ne sera faite
- Les jurys et l'ordre de passage seront tirés au sort le 1^{er} jour des Alticiades
- Les trois meilleurs candidats participeront à la finale le jeudi après-midi

Finale

- Le jury est composé de membres des jurys de la demi-finale avec au moins 50% d'enseignants en négociation commerciale
- Un enseignant ayant un de ces étudiants en finale ne peut participer au jury de cette finale
- La finale a lieu en public et chaque négociation est limitée à 20 mn
- La finale porte sur le même sujet que la demi-finale
- Le jeu de rôle client est transmis aux membres du jury juste avant l'épreuve, il est différent de celui de la demi-finale
- La grille de notation individuelle pourra être remise à la demande des négociateurs après la finale
- Les points obtenus par chaque département sont fixés selon le classement du négociateur à l'issue des qualifications et pour les trois négociateurs finalistes selon le classement de la finale

Pour que cet évènement se déroule dans les meilleures conditions, il est demandé à toutes les équipes participant aux Alticiades de prendre connaissance de la « Charte de bonne conduite » et d'accepter cette charte lors de son inscription. Le non-respect de cette charte entraînera l'exclusion immédiate des contrevenants.